



LE CONSEIL D'ÉTAT DIT OUI AU PARC NATUREL RÉGIONAL DES BARONNIES PROVENÇALES

Suite au décret de classement du Parc naturel régional des Baronnies provençales (26 janvier 2015) par le Premier Ministre, une association d'opposants au Parc a déposé un recours auprès du Conseil d'État contre ce classement. Le 8 juin, le Conseil d'État a rejeté la requête des opposants au Parc.

Cette décision récompense l'engagement et le travail de toutes celles et ceux qui ont œuvré au fil des années pour la reconnaissance des Baronnies provençales. Pour ceux qui doutaient, le Conseil d'État vient de confirmer l'existence du Parc jusqu'en 2030 au moins !

Le travail engagé par nos prédécesseurs se poursuivra ainsi avec ardeur.

Les élus et l'équipe technique du Parc naturel régional des Baronnies provençales.

